

NUMÉRO DE DOSSIER DU
GREFFE 1703-07203

COUR COUR DU BANC DE LA REINE DE
L'ALBERTA

CENTRE JUDICIAIRE EDMONTON

DEMANDEURS ROSE ALZU et
SHERRY HOHENACKER, PARTIES
DEMANDERESSES
REPRÉSENTANTS

DÉFENDEURS SMUCKER FOODS OF CANADA
CORP. /CORP. DE PRODUITS
ALIMENTAIRES SMUCKER DU
CANADA et ARDENT MILLS ULC

DOCUMENT **ORDONNANCE SUR
CONSENTEMENT**

DOMICILE ÉLU AUX FINS
DE SIGNIFICATION ET
COORDONNÉES DE LA
PARTIE QUI EFFECTUE LE
DÉPÔT DU PRÉSENT
DOCUMENT James H. Brown & Associates
2800, 10123-99 Street
Edmonton (AB) T5J 3H1
À l'attention de : Richard J. Mallett
Tél : 780-428-0088
Télé. : 780-428-7788
Dossier N° 50242-7/RJM

Guardian Law
Rez-de-chaussée, Riverfront Pointe
342 - 4 Ave S.E.
Calgary (AB) T2G 1C9
À l'attention de : Clint Docken, c.r..
Tél : 403-457-7778
Télé. : 1-877-517-6373

Sceau du greffier

DATE À LAQUELLE L'ORDONNANCE A ÉTÉ RENDUE : 1^{er} février 2022

NOM DU JUGE QUI A RENDU CETTE ORDONNANCE : Juge Michalyszyn

ENDROIT OÙ L'ORDONNANCE A ÉTÉ RENDUE : Edmonton

SUR REQUÊTE des demandeurs; ET APRÈS examen de l'ordonnance rendue le
20 septembre 2021; ET CONSTATANT le consentement des avocats des parties :

IL EST ORDONNÉ PAR LA PRÉSENTE QUE :

1. Sauf dans la mesure où elles sont indiquées dans la présente ordonnance ou modifiées par celle-ci, les définitions énoncées dans la convention de règlement s'appliquent à la présente ordonnance et y sont intégrées.
2. Le délai d'achèvement du plan de notification est par les présentes prolongé et il doit être terminé dans les 45 jours de l'émission de la présente ordonnance.
3. Pour s'exclure de l'action collective, les membres de l'action collective doivent envoyer une demande par écrit d'exclusion portant le cachet de la poste au plus tard 105 jours après la date d'émission de la présente ordonnance. Cette demande doit être envoyée par la poste à l'administrateur des réclamations MNP Ltd. à l'adresse 1500, 640 - 5th Avenue SW, Calgary (AB) T2P 3G4, à l'attention de : M. Rick Anderson.
4. La présente ordonnance peut être signée en plusieurs exemplaires, par voie électronique ou par télécopieur.



J.C.Q.B.A.

ACCEPTÉ LE 23^e JOUR DE DÉCEMBRE
2021

James H. Brown & Associates

Signature

Richard J Mallett
Avocat des demandeurs

ACCEPTÉ LE 5^e JOUR DE JANVIER
2022

Guardian Law

Signature

Clint G. Docken, c.r.
Avocat des demandeurs

JOUR DE DÉCEMBRE ACCEPTÉ LE 30^e
2021

McCarthy Tétrault LLP

Signature

Kara L. Smyth
Avocat du défendeur, Smucker Foods of Canada
Corp./Corp. de Produits Alimentaires Smucker du Canada

ACCEPTÉ LE ____^e JOUR DE DÉCEMBRE
2021

Stikeman Elliott LLP

Alexandra Urbanski
Avocate de la partie défenderesse, Ardent Mills ULC

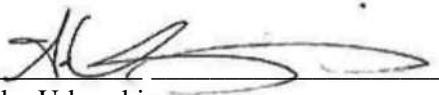
ACCEPTÉ LE ____^e JOUR DE DÉCEMBRE
2021

McCarthy Tetrault LLP

Kara L. Smyth
Avocat du défendeur, Smucker Foods of Canada
Corp./Corp. de Produits Alimentaires Smucker du Canada

ACCEPTÉ LE ____^e JOUR DE DÉCEMBRE
2021

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Alexandra Urbanski
Avocate de la partie défenderesse, Ardent Mills ULC